Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 26-982 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

AVIS est par les présentes donné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal a présenté et déposé le projet de règlement 26-982 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts », en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Avis est également donné que ce règlement sera présenté pour adoption par le conseil lors de sa séance ordinaire devant se tenir le 8 septembre 2026, à 20 h 00, en la salle du conseil, situé au 6, 1re Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation en contactant Andréanne Tousignant au 418-763-5511 poste 203 ou par courriel : andreanne.tousignant@villesadm.net

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, ledit projet de règlement a comme objectif de mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

Le présent Code poursuit les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- Instaurez des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élu(e)s et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 8 juillet 2026.

Andréanne Tousignant
Greffière